

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'ACCES PAR VOIE DE  
PROMOTION INTERNE ET D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – TOUTES SPECIALITES  
SESSION 2021**

2021 est la cinquième session de ces examens professionnels de promotion interne et d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe organisés par les centres de gestion.

1° La répartition d'organisation de l'examen professionnel de promotion interne (PI) en 2021 sur l'ensemble du territoire s'établit comme suit :

<b>Inter-région ou région ou département</b>	<b>Centre de gestion (CDG ou CIG) organisateurs</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (les CDG se sont répartis les spécialités)	CDG 84 (Vaucluse), CDG 83 (Var), CDG 13 (Bouches-du-Rhône)
Nouvelle Aquitaine (les CDG se sont répartis les spécialités)	CDG 23 (Creuse), CDG 33 (Gironde), CDG 40 (Landes), CDG 19 (Corrèze)
Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Grand Ouest	CDG 56 (Morbihan)
Auvergne, Rhône-Alpes	CDG 69 (Rhône) : spécialités artisanat et métiers d'art, métiers du spectacle
Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté	CDG 54 (Meurthe-et-Moselle) et CDG 67 (Bas-Rhin)
Hauts-de-France	CDG 80 (Somme) et CDG 59 (Nord) toutes spécialités
Ile-de-France toutes spécialités	CIG de la Grande Couronne
Centre Val-de-Loire	CDG 28 (Eure-et-Loir)
Occitanie (les CDG se sont répartis les spécialités)	CDG 48 (Lozère), CDG 11 (Aude), CDG 34 (Hérault), CDG 30 (Gard), CDG 31 (Haute-Garonne), CDG 65 (Hautes-Pyrénées), CDG 82 (Tarn-et-Garonne)

2° La répartition d'organisation de l'examen professionnel d'avancement de grade (AG) en 2021 sur l'ensemble du territoire s'établit comme suit :

<b>Inter-région ou région ou département</b>	<b>Centre de gestion (CDG ou CIG) organisateurs</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (les CDG se sont répartis les spécialités)	CDG 05 (Alpes de Haute Provence), CDG 83 (Var), CDG 13 (Bouches-du-Rhône)
Nouvelle Aquitaine (les CDG se sont répartis les spécialités)	CDG 23 (Creuse), CDG 33 (Gironde), CDG 40 (Landes), CDG 19 (Corrèze)
Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Grand Ouest	CDG 56 (Morbihan), CDG 50 (Manche)
Auvergne, Rhône-Alpes	CDG 69 (Rhône) 2 spécialités
Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté	CDG 54 (Meurthe-et-Moselle) et CDG 67 (Bas-Rhin)
Hauts-de-France	CDG 80 (Somme) et CDG 59 (Nord) toutes spécialités
Ile-de-France toutes spécialités	CIG de la Grande Couronne
Centre Val-de-Loire	CDG 28 (Eure-et-Loir)
Occitanie (les CDG se sont répartis les spécialités)	CDG 48 (Lozère), CDG 11 (Aude), CDG 34 (Hérault), CDG 30 (Gard), CDG 31 (Haute-Garonne), CDG 65 (Hautes-Pyrénées), CDG 82 (Tarn-et-Garonne)
La Réunion	CDG 974 (La Réunion pour 9 spécialités)
Mayotte	CDG 976 (toute spécialité)

Comme pour les sessions précédentes, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité était un sujet national, par spécialité, utilisé à la même date le jeudi 15 avril 2021, aux mêmes heures pour l'ensemble des organisateurs y compris pour les CDG de la Réunion et de Mayotte, les sujets étaient identiques pour les deux examens professionnels.

Cette session devait être initialement organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France mais, compte tenu du report des épreuves des concours de technicien territorial et de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2020, du fait de la pandémie, une nouvelle répartition des opérations a eu lieu. De plus, les épreuves écrites des concours de technicien territorial et de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (session 2020) et des examens professionnels de techniciens principal de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe ont eu lieu le même jour, à savoir le jeudi 15 avril 2021.

Les sujets des épreuves écrites de ces examens professionnels ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale et plus particulièrement par les services pédagogiques des Centres de Gestion du Nord, de Meurthe-et-Moselle, du Rhône et les 2 centres interdépartementaux de gestion d'Ile-de-France.

– Les chiffres des sessions précédentes pour la région Ile-de-France pour l'examen professionnel de promotion interne sont les suivants :

ANNEE Centre organisateur	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admission	Nombre d'admis	Taux de réussite % (Admis/présents)
2017 CIG Petite Couronne	543	434	10/20	98	10/20	61	14,06 %
2019 CIG Grande Couronne	467	396	09,5/20	117	10/20	69	17,42 %

Les données chiffrées de la session 2021 organisée par le CIG de la Grande Couronne pour la région Ile-de-France sont les suivantes :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Taux de Présence
197	184	126	68,48 %

Le nombre d'inscrits a diminué de 60,99 % (- 308 candidats) et le nombre de candidats autorisés à concourir est lui aussi en baisse entre les sessions 2019 et 2021 puisqu'il a diminué de 60,60 % (- 283 candidats).

– Profil des 184 candidats autorisés à concourir

### 1. Sexe et âge des candidats

- 18 femmes inscrites soit 9,78 %
- 166 hommes inscrits soit 90,22 %

Les candidat(e)s à hauteur de 48,37 % (89) sont dans la tranche d'âge 40 à 49 ans. Le ou la candidat(e) le ou la plus jeune est âgé(e) de 30 ans et le ou la plus âgé(e) de 59 ans. Enfin l'âge moyen des candidat(e)s est de 45 ans.

### 2. Origine géographique (adresse personnelle)

- 24,46 % des candidat(e) sont domiciliés en régions, soit 45 personnes
- 41,30 % des candidat(e) sont domiciliés en Petite Couronne, soit 76 personnes
- 26,63 % des candidat(e) sont domiciliés en Grande Couronne, soit 49 personnes
- 7,07 % des candidat(e) sont domiciliés en Seine-et-Marne, soit 13 personnes
- 0,54 % des candidat(e) sont domiciliés sur Paris, soit 1 personne

### 3. Le niveau de diplôme (données déclaratives)

- 0,54 % des candidat(e) déclarent être en possession d'un diplôme de niveau I (DEA, DESS, Master 2, diplôme d'IEP, Doctorat, etc...)
- 5,43 % des candidat(e) auraient un diplôme de niveau II (Master 1, maîtrise, licence...)

- 12,50 % des candidat(e) seraient en possession d'un diplôme de niveau III (DUT, BTS, DEUG, DEUST,...)
- 34,78 % des candidat(e) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, professionnel ou technique)
- 37,50 % des candidat(e) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V (CAP, BEP,...)
- 6,52 % des candidat(e) auraient un diplôme inférieur au niveau V, voire aucun diplôme
- 6,52 % des candidat(e) relèveraient d'une dérogation en qualité de pères ou mères de trois enfants

#### 4. Origine professionnelle des candidats

- 100 % des candidat(e) sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale, soit 184 candidats

#### 5. Détail origine professionnelle pour les candidats en poste dans la FPT

- 53,80 % des candidat(e) sont en poste dans une commune
- 21,74 % des candidat(e) sont en poste dans un département
- 11,96 % des candidat(e) sont en poste dans un établissement public administratif
- 2,72 % des candidat(e) sont en poste dans une région
- 7,61 % des candidat(e) sont en poste dans une structure intercommunale
- 2,17 % des candidat(e) sont en poste dans un autre type d'établissement public

#### 6. Préparation à l'examen professionnel (données déclaratives)

- 58,79 % des candidat(e) se seraient préparé(e) seul(e)s
- 23,91 % des candidat(e) auraient suivi une formation auprès du CNFPT
- 12,50 % des candidat(e) n'ont pas répondu à cette rubrique
- 3,81 % des candidat(e) se sont préparé(e) auprès d'autres établissements (CNED, autres...)

– Les chiffres des sessions précédentes pour la région Ile-de-France pour l'examen professionnel d'avancement de grade sont les suivants :

ANNEE Centre organisateur	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre d'admis	Taux de réussite % (Admis/présents)
2017 CIG Petite Couronne	155	121	100	99	10/20	66	54,54 %
2019 CIG Grande Couronne	112	85	74	67	11/20	25	29,41 %

Les données chiffrées de la session 2021 organisée par le CIG de la Grande Couronne pour la région Ile-de-France sont les suivantes :

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux de Présence
131	80	58	72,50 %

Le nombre d'inscrits a diminué de 21,56 % (- 36 candidats) et le nombre de candidats autorisés à concourir est lui aussi en baisse entre les sessions 2019 et 2021 puisqu'il a diminué de 28,57 % (- 32 candidats).

### VIII – Profil des 80 candidats autorisés à concourir

#### 1. Sexe et âge des candidats

- 16 femmes inscrites soit 20 %
- 64 hommes inscrits soit 80 %

Les candidat(e)s à hauteur de 38,75 % (31) sont dans la tranche d'âge 40 à 49 ans. Le ou la candidat(e) le ou la plus jeune est âgé(e) de 29 ans et le ou la plus âgé(e) de 61 ans. Enfin l'âge moyen des candidat(e)s est de 43 ans.

## **2. Origine géographique (adresse personnelle)**

- 33,75 % des candidat(e) sont domiciliés en régions, soit 27 personnes
- 22,50 % des candidat(e) sont domiciliés en Petite Couronne, soit 18 personnes
- 25 % des candidat(e) sont domiciliés en Grande Couronne, soit 20 personnes
- 16,25 % des candidat(e) sont domiciliés en Seine-et-Marne, soit 13 personnes
- 2,50 % des candidat(e) sont domiciliés sur Paris, soit 2 personnes

## **3. Le niveau de diplôme (données déclaratives)**

- 6,25 % des candidat(e) déclarent être en possession d'un diplôme de niveau I (DEA, DESS, Master 2, diplôme d'IEP, Doctorat, etc...)
- 6,25 % des candidat(e) auraient un diplôme de niveau II (Master 1, maîtrise, licence...)
- 35 % des candidat(e) seraient en possession d'un diplôme de niveau III (DUT, BTS, DEUG, DEUST, ...)
- 28,75 % des candidat(e) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, professionnel ou technique)
- 21,25 % des candidat(e) seraient titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V (CAP, BEP, ...)
- 1,25 % des candidat(e) auraient un diplôme inférieur au niveau V, voire aucun diplôme
- 1,25 % des candidat(e) relèveraient d'une dérogation en qualité de pères ou mères de trois enfants

## **4. Origine professionnelle des candidats**

- 100 % des candidat(e) sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale, soit 80 candidats

## **5. Détail origine professionnelle pour les candidats en poste dans la FPT**

- 45 % des candidat(e) sont en poste dans une commune
- 27,50 % des candidat(e) sont en poste dans un département
- 7,5 % des candidat(e) sont en poste dans un établissement public administratif
- 10 % des candidat(e) sont en poste dans une région
- 10 % des candidat(e) sont en poste dans une structure intercommunale

## **6. Préparation à l'examen professionnel (données déclaratives)**

- 47,50 % des candidat(e) se seraient préparé(e) seul(e)s
- 31,25 % des candidat(e) auraient suivi une formation auprès du CNFPT
- 15 % des candidat(e) n'ont pas répondu à cette rubrique
- 6,25 % des candidat(e) se sont préparé(e) auprès d'autres établissements (CNED, autres...)

## **– Bilan de l'épreuve écrite (d'admissibilité)**

Les sujets étaient identiques pour les 2 examens professionnels.

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 15 avril 2021 après-midi dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93).

Les trois candidats en situation de handicap au titre de l'examen professionnel d'avancement de grade ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite.

Des dispositions particulières ont été prises pour un candidat à l'examen professionnel de promotion interne en situation de handicap (tiers-temps supplémentaire). Ce candidat était présent lors de l'épreuve écrite d'admissibilité et a composé dans une salle à part.

Aucun incident ne s'est produit durant l'épreuve écrite (d'admissibilité).

## **Commentaires des correcteurs sur :**

### Les sujets

Les dossiers ont été jugés comme adaptés à une épreuve de catégorie B+ et à la commande.

Les commandes étaient en lien avec les problématiques locales et permettaient la formulation de propositions opérationnelles appropriées.

#### Niveau des candidats

La méthodologie a été jugée par les correcteurs comme étant globalement moyenne pour l'ensemble de candidats.

Les connaissances ont été considérées pour 80 % des candidats comme étant moyennes, pour 10 % faibles et pour 10 % bonnes.

Le niveau d'expression quant à lui a été jugé comme plutôt moyen pour 40 % des candidats et faible pour 60 % des candidats.

Globalement, les candidats doivent acquérir la méthodologie de l'épreuve et surtout la forme de celle-ci car de nombreux candidats ne la maîtrise pas. En effet, ils ont une capacité d'analyse et de synthèse très faible. De plus, il a été constaté que les candidats manquaient de connaissances techniques et réglementaires. Il est regrettable que de nombreux candidats déroulent un mode projet, très théorique et souvent inadapté au sujet. Les candidats doivent privilégier des propositions concrètes et opérationnelles.

Enfin, les deux exercices que sont le rapport plus les propositions ne sont pas suffisamment développés, trop descriptifs et standardisés. Il est attendu d'un technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, un rapport avec des solutions opérationnelles qui soient une aide à la décision pour les élus.

### . Analyse des notes

#### Examen professionnel de promotion interne

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité
Bâtiment, génie civil	10	15	02	3 soit 30 %	5 soit 50 %	8,18/20
Réseaux, voirie et infrastructures	24	14,5	0*	5 soit 20,83 %	5 soit 20,83 %	7,17/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	33	15	02,5	12 soit 36,36 %	5 soit 15,15 %	6,08/20
Aménagement urbain et développement urbain	1	03	03	1 soit 100 %	0	3/20
Déplacements, transports	6	12	02,5	2 soit 33,33 %	3 soit 50 %	7,38/20
Espaces verts et naturels	16	16,5	02,5	4 soit 25 %	2 soit 12,5 %	7,13/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	11	0,75	1 soit 33,33 %	2 soit 66,67 %	7,42/20
Services et intervention techniques	28	15,5	02	4 soit 14,29 %	6 soit 21,43 %	7,13/20
Métiers du spectacle	2	10,25	09,25	0	1 soit 50 %	9,75/20
Artisanat et métiers d'art	3	14,50	05,25	0	2 soit 66,66 %	10,42/20
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>			<b>33</b> soit 26,19 %	<b>32</b> soit 25,40 %	<b>7,05/20</b>

\* il s'agit d'une copie blanche

Le niveau des candidats reste faible et n'est pas à la hauteur des attentes du jury pour un examen professionnel de catégorie B+. L'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale au seuil d'admissibilité fixé par le jury, soit pour cette session à 09/20.

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles
Bâtiment, génie civil	13	10	5
Réseaux, voirie et infrastructures	37	24	7
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	44	33	5
Aménagement urbain et développement urbain	4	1	0
Déplacements, transports	7	6	3
Espaces verts et naturels	22	16	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5	3	2
Services et intervention techniques	44	28	7
Métiers du spectacle	4	2	2
Artisanat et métiers d'art	4	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>126</b>	<b>35</b>

#### Examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale de l'épreuve écrite
Bâtiment, génie civil	8	13,5	04	1 soit 12,5 %	4 soit 50 %	9,16/20
Réseaux, voirie et infrastructures	9	14,5	06	0	5 soit 55,56 %	10,22/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11	13	0*	1 soit 9,09 %	5 soit 45,45 %	9,11/20
Aménagement urbain et développement urbain	2	13	07	0	1 soit 50 %	10/20
Déplacements, transports	1	06	06	0	0	6/20
Espaces verts et naturels	6	15,75	09,75	0	4 soit 66,67 %	11,21/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	11,5	05	0	3 soit 25 %	7,71/20
Services et intervention techniques	7	14,25	06,25	0	2 soit 28,57 %	8,82/20
Métiers du spectacle	1	16	16	0	1 soit 100 %	16/20
Artisanat et métiers d'art	1	12	12	0	1 soit 100 %	12/20
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>			<b>2</b> <b>soit 3,45 %</b>	<b>26</b> <b>soit 44,83 %</b>	<b>9,33/20</b>

\* il s'agit d'une copie blanche

Comme pour l'examen professionnel de promotion interne, le niveau des candidats reste assez faible et n'est pas toujours à la hauteur des attentes du jury pour un examen professionnel de catégorie B. L'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.



Ce qui est parfois surprenant c'est que les candidats seraient déjà titulaires du grade de technicien (cadre B) et qu'il est désolant de constater que l'expression écrite reste trop souvent le point faible du personnel de cette filière technique.

Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note au moins égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale
Bâtiment, génie civil	13	8	7
Réseaux, voirie et infrastructures	11	9	9
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14	11	10
Aménagement urbain et développement urbain	3	2	2
Déplacements, transports	1	1	1
Espaces verts et naturels	7	6	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	17	12	12
Services et intervention techniques	11	7	7
Métiers du spectacle	1	1	1
Artisanat et métiers d'art	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>58</b>	<b>56</b>

#### **– Profil des 35 candidats admissibles à l'examen professionnel de promotion interne**

Le taux de féminisation de ce cadre d'emplois est toujours faible et minoritaire car 14,29 % des candidats admissibles sont des femmes (5 candidates) pour 85,71 % d'hommes (30 candidats).

La tranche d'âge la plus importante reste les 40-49 ans pour 54,28 %, le ou la plus jeune candidat(e) admissible a 28 ans, le ou la plus âgé(e) a 58 ans et l'âge moyen des candidats est de 44 ans.

71,43 % des admissibles sont domiciliés en Ile-de-France, 28,57 % en région et ils sont majoritairement en poste en commune à hauteur de 45,72 %, dans un département (37,15 %), dans un établissement public (5,71 %), en structure intercommunale (5,71 %) et dans un autre type de structure (5,71 %).

27,35 % des candidats admissibles déclarent être en possession d'un diplôme égal ou supérieur à un DEUG ou BTS (niveau requis pour le concours externe de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe).

45,71 % des candidats admissibles déclarent avoir fait une préparation personnelle (16 candidats), 48,57 % précisent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT (17 candidats) et 2,86 % n'a pas renseigné cette rubrique (1 candidat). Enfin 2,86 % a suivi une préparation auprès d'autres établissements soit 1 candidat.

#### **– Profil des 56 candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale pour l'examen professionnel d'avancement de grade**

Le taux de féminisation de ce cadre d'emplois est toujours faible et minoritaire car 23,21 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale sont des femmes (13 candidates) pour 76,79 % d'hommes (43 candidats).

La tranche d'âge la plus importante reste les 40-50 ans pour 42,86 %, le ou la plus jeune candidat(e) autorisé(e) à se présenter à l'épreuve orale a 33 ans, le ou la plus âgé(e) a 62 ans et l'âge moyen des candidats est de 44 ans.

73,21 % des autorisés à se présenter à l'épreuve orale sont domiciliés en Ile-de-France, **26,79 % en région** et ils sont majoritairement en poste en commune à hauteur de 35,71 %, dans un département (25 %), dans un établissement public (10,71 %), en structure intercommunale (12,5 %) et **dans une région (5,37 %)**.

44,65 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale déclarent être en possession d'un diplôme égal ou supérieur à un DEUG ou à un BTS (niveau requis pour le concours externe de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe).

44,65 % des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale déclarent avoir fait une préparation personnelle (27 candidats), 30,36 % précisent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT (17 candidats) et 16,07 % n'ont pas renseigné cette rubrique (9 candidats). Enfin, 5,36 % ont suivi une préparation auprès d'autres établissements soit 3 candidats.

#### **– L'épreuve orale d'entretien**

– Promotion interne

L'épreuve orale s'est déroulée les 27 et 28 septembre 2021 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93). Durant ces journées, dix sous-jurys ont été constitués, soit un par spécialité, composés de trois personnes (un élu – un fonctionnaire territorial de catégorie A ou B – une personnalité qualifiée, le/la président(e) du sous-jury était l'élu(e) ont auditionné les 35 candidats présents à cette épreuve.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé – Coefficient 2.

– Avancement de grade

L'épreuve orale s'est déroulée également les 27 et 28 septembre 2021 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93). Durant ces journées, dix sous-jurys ont été constitués, soit un par spécialité, composés de trois personnes (un élu – un fonctionnaire territorial de catégorie A ou B – une personnalité qualifiée, le/la président(e) du sous-jury était l'élu(e) ont auditionné les 52 candidats présents à cette épreuve.

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé – Coefficient 1.

Les jurys de la session 2021 ont fixé la grille d'entretien comme suit, pour les deux examens professionnels :

#### **LES CRITERES D'EVALUATION**

**1) Exposé du candidat sur son expérience professionnelle – 5 minutes au maximum (pour les 2 examens professionnels)**

**2) Faculté d'analyse et de réflexion du candidat, aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (15 minutes) (pour la promotion interne)**

**Maîtrise des questions techniques, notamment pour la spécialité choisie – 15 minutes (pour l'avancement de grade)**

**Tout au long de l'entretien : motivation (pour les 2 examens professionnels)**

Une liste non exhaustive de thèmes pouvant être exploités en fonction du profil du candidat en vue de questions et/ou de mises en situation professionnelles était proposée au jury.



## LES RESULTATS D'ADMISSION

### Examen professionnel de promotion interne

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale de l'épreuve orale
Bâtiment, génie civil	5	14	08	0	4 soit 80 %	11,40/20
Réseaux, voirie et infrastructures	7	15	04,5	1 soit 14,29 %	4 soit 57,14 %	09,86/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	5	18	04	1 soit 20 %	2 soit 40 %	09,80/20
Aménagement urbain et développement urbain	-	-	-	-	-	Aucun admissible
Déplacements, transports	3	09	08	0	0	08,67/20
Espaces verts et naturels	2	16,75	11,50	0	2 soit 100 %	14,13/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	2	08	07	0	0	07,50/20
Services et intervention techniques	7	19	06,50	0	6 soit 85,71 %	13,68/20
Métiers du spectacle	2	15,25	05,75	0	1 soit 50 %	10,5/20
Artisanat et métiers d'art	2	16,5	06,5	0	1 soit 50 %	11,5/20
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>			<b>2</b> soit 5,71 %	<b>20</b> soit 57,14 %	<b>9,70/20</b>

#### La meilleure note de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne (oral) est de :

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 14/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 15/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 18/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable, il n'y a aucun candidat admissible
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 09/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 16,75/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 08/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 19/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 15,25/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 16,5/20

Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis/Présents
184	126	35	35	10/20	21	16,67 %

#### Les meilleures moyennes de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne (écrit + oral) sont :

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 13,67/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 13,67/20

- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 15,33/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable, il n'y a pas de candidat admis
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 09,42/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 16,67/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 09/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 17,83/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle est de 13,25/20
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 14,83/20

La moyenne générale de l'examen professionnel pour l'ensemble des spécialités est de 11,16/20.

### Examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires < à 5	Nombre de notes ≥ à 10	Moyenne générale de l'épreuve orale
Bâtiment, génie civil	7	16	07	0	4 soit 57,14 %	10,71/20
Réseaux, voirie et infrastructures	9	17,5	07	0	7 soit 77,78 %	12,61/20
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	17,5	04	1 soit 12,5 %	4 soit 50 %	10,31/20
Aménagement urbain et développement urbain	2	17	10	0	2 soit 100 %	13,5/20
Déplacements, transports	1	16,5	16,5	0	1 soit 100 %	16,50/20
Espaces verts et naturels	6	19,5	07,5	0	5 soit 83,33 %	14,92/20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	12	05	0	6 soit 50 %	10,85/20
Services et intervention techniques	6	19,75	06	0	4 soit 66,67 %	12,54/20
Métiers du spectacle	0					
Artisanat et métiers d'art	1	07	07	0	0	07/20
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>			<b>1</b> soit 1,92 %	<b>33</b> soit 63,46 %	<b>10,67/20</b>

### La meilleure note de l'examen professionnel d'avancement de grade (oral) est de :

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 16/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 17,5/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 17,5/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable est de 17/20
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 16,5/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 19,5/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 18/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 19,75/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle il n'y a eu aucun candidat autorisé à se présenter à l'épreuve orale d'entretien
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 07/20

Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se	Nombre de candidats présents à l'épreuve	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis/Présents
---	---	------------------------------------	--	-------------------	---------------------------	--

		<b>présenter à l'épreuve orale</b>	<b>orale</b>			
<b>80</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>10/20</b>	<b>29</b>	<b>50 %</b>

**Les meilleures moyennes de l'examen professionnel d'avancement de grade (écrit + oral) sont :**

- Pour la spécialité Bâtiments, génie civil est de 14,75/20
- Pour la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est de 15/20
- Pour la spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration est de 13,13/20
- Pour la spécialité Aménagement urbain et développement durable est de 15/20
- Pour la spécialité Déplacements, transports est de 11,25/20
- Pour la spécialité Espaces verts et naturels est de 17,63/20
- Pour la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information est de 14,75/20
- Pour la spécialité Services et intervention techniques est de 15,63/20
- Pour la spécialité Métiers du spectacle il n'y a eu aucun candidat autorisé à se présenter à l'épreuve orale d'entretien
- Pour la spécialité Artisanat et métiers d'art est de 09,5/20
- 

La moyenne générale de l'examen professionnel pour l'ensemble des spécialités est de 10,70/20.

**LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY**

**Spécialité Bâtiment, génie civil**

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour les deux examens professionnels.

- Sur le niveau des candidats

Les présentations sont globalement bien construites et mettent en valeur les expériences et compétences acquises.

Points forts des meilleurs candidats :

- Les candidats valorisent leurs expériences et compétences acquises dans le cadre de cette épreuve (promotion interne)
- Ils sont motivés (pour les 2 examens)

Points faibles des moins bons candidats :

- De réelles difficultés pour se projeter dans les missions du cadre d'emploi des techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe. Les candidats se limitent à leurs acquis et leur quotidien.
- Un manque de préparation pour cette épreuve.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'ils devaient davantage se préparer et apprendre à gérer leur stress et leurs émotions.

**Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures + Spécialité Aménagement urbain et développement durable + Spécialité Déplacements, transports**

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les présentations sont globalement bien construites et mettent en valeur les expériences et compétences acquises.
- Les candidats montrent une réelle motivation

Points faibles des moins bons candidats :

- Un manque de projection dans les missions d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe. Les candidats se limitent à leurs métiers et leurs missions actuels.
- Ils ont de réelles difficultés à se projeter dans un avenir professionnel avec des missions plus importantes.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'ils devaient davantage se projeter dans leur devenir professionnel.

### **Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène et sécurité, restauration**

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les exposés des meilleurs candidats sont préparés.
- Ils possèdent des connaissances techniques avérées dans leurs domaines d'intervention mais également sur l'environnement territorial.

Points faibles des moins bons candidats :

- Les réponses en matière de management sont souvent empiriques démontrant une mauvaise maîtrise du domaine.
- Des connaissances faibles en matière budgétaire et juridique.

Les membres du jury ont indiqué dans l'intérêt des candidats qu'ils doivent davantage se préparer et éviter des réponses très établies. Il est, de plus, essentiel d'avoir des connaissances managériales pour ce cadre d'emplois et d'acquérir un socle de connaissances juridiques.

### **Spécialité Espaces verts et naturels**

Les membres de jury pour cette spécialité n'ont pas fait de commentaires particuliers.

### **Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les candidats ont globalement bien préparé leurs exposés.
- De réelles connaissances techniques.

Points faibles des moins bons candidats :

- Les candidats font preuve d'un manque de connaissances sur la culture territoriale.

Les membres du jury ont précisé que les candidats doivent davantage développer leurs connaissances tant sur l'environnement territorial que techniques, notamment sur les marchés publics, les finances.

### **Spécialité Services et intervention techniques**

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Les candidats se sont globalement bien préparés pour cette épreuve
- Ils ont une réelle motivation pour évoluer professionnellement.
- De bonnes pratiques dans l'exercice de leurs missions.

Points faibles des moins bons candidats :

- Un manque d'ouverture d'esprit sur les diverses missions et le rôle d'un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Un réel manque de curiosité en dehors de leurs domaines de compétences.

Les membres du jury ont précisé que les candidats à cet examen professionnel doivent se préparer davantage pour cette épreuve mais également s'informer sur le rôle et les missions relevant du cadre d'emplois.

### **Spécialité Métier du spectacle + Spécialité Artisanat et métiers d'art**

Cette épreuve orale est appropriée et permet de déceler les qualités et compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- Sur le niveau des candidats

Points forts des meilleurs candidats :

- Ils démontrent des connaissances techniques dans leurs domaines d'activité.
- Une maîtrise du management.

Points faibles des moins bons candidats :

- A l'inverse, les moins bons candidats ne maîtrisent absolument pas le management alors que cela fait partie intégrante des missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe.
- Les connaissances techniques sont trop superficielles et limitées.

Les membres du jury ont précisé que les candidats à ces examens professionnels doivent préparer davantage cette épreuve. En effet, il est essentiel de développer leurs connaissances de l'environnement territorial et de s'informer.

Le jury a souhaité donner quelques conseils aux futurs candidats des prochaines sessions de ces examens professionnels.

Il est indispensable de se préparer réellement à cette épreuve orale.

Il est important de connaître les missions d'un technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les candidats doivent acquérir des connaissances et des compétences autres que celles de leurs domaines d'activités pour pouvoir être à même de répondre aux questions du jury. De plus, ils doivent se positionner en qualité d'encadrant et d'aide à la décision de leur hiérarchie et des élus.

Il est impératif que les candidats prennent le temps de prendre connaissance du cadrage de cette épreuve (il est publié sur le site internet des centres de gestion).

### **Les résultats d'admission**

#### **Examen professionnel de promotion interne**

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis /Présents
Bâtiment, génie civil	13	10	09/20	5	5	10/20	4	40 %
Réseaux, voirie et infrastructures	37	24		7	7		4	16,67 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	44	33		5	5		3	9,09 %
Aménagement urbain et développement urbain	4	1		0	0		0	0 %
Déplacements, transports	7	6		3	3		0	0 %
Espaces verts et naturels	22	16		2	2		2	12,5 %

Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5	3		2	2		0	0 %
Services et intervention techniques	44	28		7	7		6	21,43 %
Métiers du spectacle	4	2		2	2		1	50 %
Artisanat et métiers d'art	4	3		2	2		1	33,33 %
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>126</b>		<b>35</b>	<b>35</b>		<b>21</b>	<b>16,67 %</b>

### Profil des candidats admis

Les lauréats sont à 4,76 % des femmes (1 candidate) pour 95,24 % d'hommes (20 candidats).

Ils sont à 42,86 % dans la fourchette d'âge de 40 à 49 ans ; le ou la plus jeune lauréat(e) a 28 ans et le ou la plus âgé(e) a 54 ans, l'âge moyen des lauréat(e)s est de 42 ans.

Ils sont 71,43 % à être domiciliés en Ile-de-France et 28,57 % en régions. Ils sont en poste en commune pour 52,38 % d'entre eux, 38,10 % en département, 4,76 % en structure intercommunale et 4,76 % dans d'autres établissements publics.

Les lauréats déclarent à hauteur de 4,76 % être en possession d'un diplôme de niveau II, 23,81 % d'un diplôme de niveau III, 52,38 % d'un diplôme de niveau IV et 19,05 % d'un diplôme inférieur au baccalauréat.

Enfin, 52,38 % (11 candidats) des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT, contre 46,86 % (9 candidats) qui ont fait une préparation personnelle et 4,76 % (1 candidat) a suivi une préparation auprès d'autre établissement.

Les trois candidats qui ont obtenu les meilleures moyennes de cet examen professionnel – session 2021 – ont le profil suivant :

- Un homme de 35 ans en poste dans un conseil départemental de la Petite Couronne, titulaire d'un diplôme de niveau IV (bac scientifique) – 17,83/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 12 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare avoir suivi une préparation à cet examen professionnel auprès du CNFPT.
- Un homme de 40 ans en poste dans une commune de la Grande Couronne, titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP Travaux forestiers) – 16,67/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 19 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.
- Un homme de 48 ans en poste dans un conseil départemental de la Petite Couronne, titulaire d'un diplôme de niveau II (Diplôme d'état d'éducateur sportif 2<sup>ème</sup> degré) – 15,33/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 10 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare avoir suivi une préparation à cet examen professionnel auprès du CNFPT.

### Examen professionnel d'avancement de grade

Spécialités	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis /Présents
Bâtiment, génie civil	13	8	7	7	10/20	4	50 %
Réseaux, voirie et infrastructures	11	9	9	9		6	66,67 %
Prévention et gestion des	14	11	10	8		4	36,36 %



risques, hygiène, restauration							
Aménagement urbain et développement urbain	3	2	2	2		1	50 %
Déplacements, transports	1	1	1	1		1	100 %
Espaces verts et naturels	7	6	6	6		5	83,33 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	17	12	12	12		6	50 %
Services et intervention techniques	11	7	7	6		2	28,57 %
Métiers du spectacle	1	1	1	0		0	0 %
Artisanat et métiers d'art	2	1	1	1		0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>52</b>		<b>29</b>	<b>50 %</b>

### Profil des candidats admis

Les lauréats sont à 24,14 % des femmes (7 candidates) pour 75,86 % d'hommes (22 candidats).

Ils sont à 44,83 % dans la fourchette d'âge de 30 à 39 ans ; le ou la plus jeune lauréat(e) a 33 ans et le ou la plus âgé(e) a 54 ans, l'âge moyen des lauréat(e)s est de 42 ans.

Ils sont 72,04 % à être domiciliés en Ile-de-France et 27,59 % en régions. Ils sont en poste en commune pour 31,03 % d'entre eux, 31,03 % en département, 6,90 % dans un établissement public. 17,24 % en structure intercommunale, 3,45 % dans un conseil régional et 10,35 % dans d'autres établissements publics.

Les lauréats déclarent à hauteur de 3,45 % être en possession d'un diplôme de niveau I, 6,90 % d'un diplôme de niveau II, 48,27 % d'un diplôme de niveau III, 20,69 % d'un diplôme de niveau IV et 20,69 % d'un diplôme inférieur au baccalauréat.

Enfin, 27,59 % (8 candidats) des lauréats ont suivi une préparation auprès du CNFPT, contre 55,17 % (16 candidats) qui ont fait une préparation personnelle, 13,79 % (4 candidats) n'ont pas renseigné cette rubrique et 3,45 % (1 candidat) a suivi une préparation auprès d'autre établissement.

Les trois candidats qui ont obtenu les meilleures moyennes de cet examen professionnel – session 2021 – ont le profil suivant :

- Un homme de 35 ans en poste dans une commune de la Petite Couronne et titulaire d'un diplôme de niveau III (BTS aménagements paysagers) - 15,63/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 14 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.
- Un homme de 35 ans en poste dans une commune de la Grande Couronne et titulaire d'un diplôme de niveau II (Licence gestion logistique et transport) - 17,63/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 8 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare avoir suivi une préparation à cet examen professionnel auprès du CNFPT.
- Un homme de 47 ans en poste dans un établissement public de la Petite Couronne. Il est titulaire d'un diplôme de niveau V - 15/20 de moyenne générale. Il a une ancienneté de 15 ans dans la fonction publique territoriale. Il déclare n'avoir suivi pour cet examen professionnel aucune préparation auprès d'un organisme spécifique.

### Conclusion générale

On constate une forte diminution du nombre d'inscrits à ces examens professionnels depuis 2017, le taux de présence à l'épreuve écrite est en légère diminution lors de cette dernière session (68,48 % au lieu de

84,80 % pour la promotion interne et 72,50 % au lieu de 75,81 % pour l'avancement de grade). Cette situation peut s'expliquer par le report sur l'année 2021 des concours de technicien territorial et technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2020. En effet, la situation sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 a conduit les organisateurs du concours de technicien territorial, de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, des examens professionnels de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe, à réaliser les épreuves écrites de ces différents concours et examens professionnels le même jour, soit le 15 avril 2021. Par ailleurs, les services techniques des collectivités territoriales ont été fortement impactés par la pandémie, ce qui a entraîné une charge de travail très conséquente pour ces services et a certainement amené les agents à renoncer à s'inscrire à ces examens professionnels.

Les candidats qui se présentent à ces examens professionnels sont principalement dans la tranche d'âge des 40 à 49 ans, ceci s'explique par les conditions d'accès notamment d'ancienneté dans le grade. Néanmoins, pour la session 2021, a été appliqué, comme pour les sessions précédentes, la disposition permettant aux candidats de se présenter à un examen professionnel un an avant de remplir les conditions de nomination à ce dernier.

Toutefois, les résultats de cette session pour l'épreuve écrite ne sont pas du niveau attendu par le jury. Certes, les moyennes des meilleurs candidats sont en hausse régulière mais trop de candidats restent dans une petite moyenne, voire se révèlent ne pas être en phase avec le niveau d'exigence attendu d'un cadre B+. L'épreuve écrite est sélective car elle reste mal maîtrisée par une grande partie des candidats et ceci malgré les annales des sessions précédentes qui auraient dû permettre aux candidats de tirer les enseignements nécessaires pour une préparation de qualité. De plus, pour cette session le jury a souhaité permettre aux candidats de cette filière, peu habitués avec la rédaction mais également compte tenu de la différence de niveau entre les grades des candidats et le grade visé, de se présenter à l'épreuve orale quand bien même ils n'avaient pas eu 10/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité, en fixant le seuil d'admissibilité à 9/20. Les annales publiées et les cadrages des épreuves élaborées par la cellule pédagogique nationale des centres de gestion sont des aides indispensables pour une bonne préparation mais il faut bien sûr prendre le temps d'en prendre connaissance et surtout de se préparer.

Une remarque plus particulière pour l'examen professionnel d'avancement de grade : il est d'autant plus regrettable pour le jury que l'épreuve écrite ne soit pas une épreuve d'admissibilité permettant au jury de fixer un seuil d'admissibilité et d'éviter à tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 de se présenter à l'épreuve orale.

L'épreuve orale d'admission est jugée totalement appropriée par l'ensemble des membres du jury car elle permet de déceler les qualités indispensables (gestion du stress, réactivité, connaissance de l'environnement territorial et professionnel, projection dans l'avenir, prise en compte des enjeux pour la fonction publique territoriale, gestion d'équipes, etc...) et les compétences d'un futur technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette épreuve orale d'admission est déterminante, car comme pour l'épreuve écrite (d'admissibilité), elle comporte une note éliminatoire et permet au candidat de mettre en avant leurs connaissances dans leurs domaines d'activité mais également sur l'environnement territorial.

On observe de grandes difficultés lors des mises en situation professionnelle car les candidats ont parfois du mal à donner des réponses adaptées et sortant de la théorie. Ils ont également des difficultés à sortir de leurs métiers, et à envisager l'ensemble des missions de la spécialité au titre de laquelle ils concourent. Cela est d'autant plus surprenant que les candidats à ces examens professionnels ont vocation à occuper des postes de responsable de service ou d'adjoint au responsable de service. Ils doivent davantage se projeter sur les missions qu'ils auront à exercer en cas de réussite à ces examens professionnels.

Ces différentes faiblesses s'expliquent aussi en grande partie par le manque de prise de recul par rapport à leurs domaines d'activités, de connaissances en général et d'investissement dans la préparation de ces examens professionnels. De ce fait, on se retrouve avec deux types de candidats : soit ils envisagent ces examens professionnels comme une simple « formalité » dans le déroulement de leur carrière ce qui fait qu'ils ne sont pas suffisamment préparés, soit ils ont pris en considération l'écart existant entre leurs postes actuels et le grade visé et, de ce fait, ils se sont réellement impliqués dans la préparation de ces examens professionnels.

Comme l'ensemble des membres du jury de cette session 2021, j'invite les futurs candidats à ne pas négliger leur préparation s'ils veulent obtenir cet examen professionnel. Les bons résultats obtenus par les candidats qui ont suivi une préparation auprès du CNFPT démontrent qu'une implication des candidats est souvent couronnée de succès.

La nomination à ce grade ne doit pas être considérée comme une simple suite logique de carrière, elle se mérite au vu des compétences acquises, des qualités professionnelles et humaines des candidats possédant un réel sens du service public ;

La présence de trois membres du jury avec des profils différents permet de vérifier les compétences acquises et de déceler les faiblesses des candidats.

Enfin, je tiens à souligner la qualité, le professionnalisme et la pertinence des membres du jury de cette session 2021 et je les remercie pour leur disponibilité et leur souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs cadres.

Le contexte sanitaire a généré des contraintes particulières en matière de respect des mesures de distanciation, de port du masque mais tous les participants (candidats, jurys, surveillants, personnel du CIG) ont respecté ces instructions et aucune contamination à la Covid-19 n'a été signalée au CIG de la Grande Couronne.

Et je remercie tout aussi vivement l'ensemble du département des concours du CIG de la Grande Couronne, dont la compétence et l'implication ont permis le déroulement sans faille de ces examens professionnels de promotion interne et d'avancement de grade.

Fait à Versailles, le 3 novembre 2021  
Le Président du jury

Loïc BIDEAU SORITA  
Conseiller municipal de Dimancheville